

PREPARATION DE LA RENTREE 2010 DANS LE 1^{ER} DEGRE

Le contexte national :

La répartition des emplois entre les académies a pris en compte :

- les besoins de décharges des directeurs d'écoles à 4 classes,
- l'évolution de la démographie,
- le taux d'encadrement des académies au regard de celui des académies comparables.

Les critères habituels ont été utilisés : évolutions démographiques, caractéristiques des académies selon les indicateurs sociaux, territoriaux ou de contraintes structurelles.

1 – Bilan de la rentrée 2009 :

Départements	Effectif prévu Rentrée 2009	Effectifs constatés Rentrée 2009	Ecart prévu/constat	P/E prévu 2009	P/E constaté 2009
Orne	22 752	22 653	- 99	5,68	5,65
Calvados	60 774	60 489	- 285	5,39	5,36
Manche	39 842	39 751	- 91	5,50	5,46
Académie	123 368	122 893	- 475	5,48	5,45

On note une baisse plus importante que prévue des effectifs (-475), et le P/E est redressé en fonction des suppressions de postes RASED et MAD selon les indications de la DGESCO.

2 – Préparation de la rentrée 2010 :

2- 1 Evolution des effectifs attendus :

Départements	Effectif constaté rentrée 2009	Effectif prévu rentrée 2010	Variation
Orne	22 653	22 756	+103
Calvados	60 489	60 374	- 115
Manche	39 751	39 293	- 458
Académie	122 893	122 423	- 470

2 – 2 Répartition des emplois entre les départements de l'académie :

La dotation académique est abondée de 6 emplois. Le rééquilibrage entre les départements se poursuit comme l'an passé (augmentation dans l'Orne où la prévision d'effectif est à la hausse et rééquilibrage entre la Manche et le Calvados).

Départements	Variation en emplois à la rentrée 2010	P/E prévu rentrée 2010	Rappel du P/E constaté à la rentrée 2009
Orne	+ 2	5,63	5,65
Calvados	+ 9	5,39	5,36
Manche	- 5	5,51	5,46
ACADEMIE	6	5,47	5,45

2 – 3 Répartition des emplois au sein du département :

La situation de chacune des écoles a fait l'objet d'un examen attentif, il a été tenu compte :

- des effectifs attendus dans chacune des écoles, arrêtés en concertation avec les IEN et les directeurs d'école en novembre dernier. Les enfants de deux ans sont inclus dans les effectifs prévisionnels de l'éducation prioritaire uniquement. Hors éducation prioritaire, ils pourront être admis, après la rentrée scolaire, en fonction des places laissées disponibles.
- des particularités :
 - Ecoles situées en Réseau Ambition réussite et Réseau de Réussite Scolaire,
 - Taille et nature de l'école : nombre de classes de l'école, écoles maternelles, élémentaires, primaires,
 - Ecoles multi-site : écoles implantées sur 2 sites, pôles à 2 sites, RPI dispersés.
- De la consultation :
 - Des élus,
 - Des représentants des personnels,
 - Des parents d'élèves,
 - Des D.D.E.N.